

**Conseil Municipal
du 15 février 2018**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Désiles, Drouineau, Rapicault, Ms Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher, Lecomte.

Absents excusés : Maryline Gervais, Bruno Aim, Stéphane Ledru, Maurice Buon

Mr Aim, procuration à Mme Coignard ou Mr Faucher.

Mr Ledru, procuration à Mme Drouineau

Monsieur Buon, procuration à Mr Fouché

-CIID : nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La CIID comprend dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour proposer à la communauté de communes une liste de commissaires comme suit :

-3 commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants, dont 1 résident hors du territoire de l'EPCI mais inscrit au rôle de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose Denis Clément pour siéger à cette commission et va demander à Monsieur Chort de participer à cette commission. Le Conseil Municipal est informé par Stéphane Ledru que la Communauté de Communes a déjà délibéré sur les membres de la CIID.

-FPU : Mise en place d'attributions de compensation dérogatoire au titre des charges transférées "enfance jeunesse"

En l'absence de Stéphane Ledru, rapporteur des réunions Communauté de Communes, le Conseil décide de remettre ce point lors d'un prochain conseil.

-Renouvellement de la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Suite au courrier de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise qui rappelle que la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à échéance le 30 juin 2018, le Conseil Municipal doit s'exprimer sur le choix du service instructeur pour l'urbanisme pour les trois années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec l'Huisne Sarthoise.

-Budget : Vote des subventions 2018

Les demandes de subventions ont été étudiées. Le Conseil Municipal arrête la liste des subventions versées aux associations pour l'année 2018, sous réserve que toutes les associations retenues envoient une lettre de demande.

OCCE Coopérative scolaire de Soultré	700
Amicale des écoles du SIVOS	300
Ass générations mouvement Soultré	300
Société locale des Anciens combattants Soultré	130
Société Musicale du Breil	100
Comice Agricole Cantonal	100
Comité des Fêtes	400
Amicale sapeurs pompiers le Breil	100
Amicale sapeurs pompiers Montfort	50
US Breilloise	120
Ass Les petits pieds –	150
ASSOC ANC AFN du Breil	20
Danse MJC Intens'&Danses	40
CIDFF	50
ASS Sarth72	15
MJC Handball	70
club Tennis de Connerré (5 adhérents)	40
UNSS collègue Bouloire	90

-fiches IMPACT

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a envoyé une documentation sur les fiches IMPACT qui font partie du Schéma de mutualisation des services du mandat en cours. Le Conseil Municipal doit se prononcer en vue d'éventuelles remarques et pour validation lors d'un prochain conseil communautaire.

En l'absence de Stéphane Ledru, rapporteur des réunions Communauté de Communes, le Conseil décide de remettre ce point lors d'un prochain conseil.

Divers :

-Débat sur les enjeux du PADD et PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI et conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

Monsieur le maire rappelle que la rédaction du règlement du PLUI aura lieu le 20 février et une réunion ouverte à tous les élus aura lieu le même jour à 18h30.

Le 5 mars, un atelier COPIL PLUI se tiendra à la Communauté de Communes. Monsieur Ledru ou Madame Drouineau s'y rendra.

Budget 2018 : Le Conseil Municipal décide des inscriptions pour les dépenses d'investissement pour 2018 :

38 MAIRIE	
logiciels (2051)	2716
menuiserie batiments comm	15000
ordi vidéoprojecteur	
45 VOIRIE	
Aménagement bourg 2e T	300 000
maitre d'œuvre	8500
panneaux de signalisation	1700
Tracteur tondeuse	19000
Borne incendie (21568)	2000
Busage fossés	2000
Guirlandes lumineuses de Noel	3000
56 - CANTINE	
Vaporetto (2158)	3000
43 - SALLE DES FETES	
Mise en conformité des BAES (21568)	1000
49 - CIMETIERE	750.00
refection toiture chapelle	

-Délégation du maire : Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie pour l'habitation au 7, rue de la Fromenté. Monsieur le maire a répondu au nom de la commune que celle-ci renonce à son droit de préemption sur cette vente.

-Point sur l'achat d'une tondeuse. Monsieur Clément présente le devis reçu par l'entreprise Jardins Loisirs pour l'achat d'une nouvelle tondeuse avec reprise de l'ancienne pour un montant de 13 316 €. Il rencontrera lundi l'entreprise CEV Motoculture pour pouvoir comparer les devis.

-Point sur Villages Prudents et Villages Fleuris

Monsieur Clément et Madame Drouineau présentent les deux labels :

-Villages Prudentes est un label qui remet de 1 à 5 cœurs aux communes qui s'engagent pour la prévention et la sécurité routière.

-Villages Fleuris est un label qui remet des fleurs aux communes qui s'engagent sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

L'inscription est payante et le degré de labellisation est octroyée par un jury qui se rend sur place pour évaluer les qualités de la commune.

Le Conseil Municipal, soucieux de promouvoir le tourisme sur son territoire et de faire reconnaître le travail effectué, décide, à l'unanimité, de s'inscrire aux Villages Fleuris et aux Villes Prudentes.

-AMR : le parcours éducatif dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Sarthe.

Dominique Dhumeaux, Président de l'AMR72, a informé le Conseil Municipal que « l'action 7 représente « un réel danger pour l'avenir de nos écoles » et mériterait un débat au sein du conseil.

Le Conseil Municipal décide de voter pour le SDAASP à l'exception de l'action 7 concernant le parcours éducatif.

-Point sur le Brusson.

Madame Drouineau informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu ce jeudi avec Madame Cartereau, technicienne de rivière, un stagiaire du SIAEP, Monsieur Froger, un représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité, un représentant de la fédération de pêche, un représentant de la MFR de la Ferté-Bernard, Monsieur Maucourt, un riverain, Monsieur Fouché et Mme Drouineau.

Les entreprises pour les travaux sur le Brusson seront consultées à partir du 23 février pour une réponse au 23 mars. Le début des travaux est prévu pour le mois de mai. Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes : le démantèlement de la vanne du lavoir, le remplacement de la buse par un pont cadre, le reprofilage du Brusson en amont du lavoir et la plantation d'une haie aquatique qui donnera lieu à une journée citoyenne. Les agents de la commune aideront à démanteler la vanne. Les élèves de la MFR réaliseront le plessis (piquets en acacia, houx, châtaignier). Deux panneaux seront implantés pour expliquer le projet et son évolution au fur et à mesure que la faune réinvestira le cours d'eau.

-Point sur le SIVOS

Lors de la dernière réunion, les enseignants ont fait part de leurs besoins pour 2018. Soulière souhaite le marquage au sol de tracés dessinés dans la cour, des chaises, un meuble de dinette, une plastifieuse, un appareil photo numérique, un réfrigérateur et un poste radio.

Un agent du SIVOS a été titularisé

- Point sur la chapelle

La chapelle, dont la voûte intérieure s'est en partie écroulée, va être mise aux normes du futur carrefour prévu dans les travaux de la deuxième tranche des travaux du bourg. Une priorité à droite sera donnée pour les véhicules venant du cimetière. Des panneaux et indications seront mises en place.

Questions diverses

Lutinades : Madame Drouineau va organiser une réunion pour organiser les Lutinades 2018.

Comice :

La commune avait émis l'idée de se réunir avec Saint Mars la Brière pour le prochain comice. Des bénévoles parmi les membres du conseil et des habitants pourront aider à l'organisation de ce week-end festif.

Après délibération, le Conseil Municipal vote la participation au Comice avec Saint-Mars-la-Brière à l'unanimité.